



Décembre 2011

Bonjour

### » Négociations conventionnelles :

Le SNAO réclame depuis longtemps à la Caisse d'Assurance Maladie (UNCAM) une augmentation tarifaire, un élargissement de la prise en charge basse vision et une réflexion globale sur notre nomenclature. Nous avons été écoutés et le 3 novembre 2011, le conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) a délibéré sur les orientations des négociations conventionnelles avec les orthoptistes. Ces orientations vont permettre d'engager des négociations visant à la signature d'un avenant 9 à la convention nationale. Le détail des orientations sont [ICI](#)

Les négociations sont maintenant ouvertes, la 1ere réunion de travail est fixée au 19 janvier 2012. Le chemin est encore long mais nous sommes engagés sur la bonne voie.

### » Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) :

A partir du premier janvier 2012, suite au vote de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS 2012), chaque professionnel de santé contribuera à la mutualisation de la RCP en plus de sa RCP personnelle. Pour les orthoptistes cette nouvelle contribution devrait s'élever à 15€.

### » Droit de réponse à Martin Hirsch :

Dans un article du Monde du 12 décembre, intitulé : « Comment éviter la grave dégradation de notre système de protection sans accroître les dépenses? C'est possible en suivant quelques pistes Gare à la dislocation sociale! » Martin Hirsch propose sa lecture et sa vision sur l'avenir de la protection sociale.

A la lecture plus attentive du 2., on peut lire qu'il suggère une restriction de la pharmacopée prise en charge par l'UNCAM et propose comme solution, pour atténuer les effets sur les officines pharmaceutiques, que les pharmaciens « pourraient faire le travail d'orthoptistes » (sic) en ajoutant que l'orthoptie « est un monopole d'ophtalmologiste » (A croire que la profession n'existe pas).

Un courrier a été adressé à Martin Hirsch et au Monde et un communiqué de presse diffusé.

[Lire l'article complet](#)

[Lire le communiqué de presse.](#)

### » ASSEMBLEE GENERALE du SNAO :

La prochaine AG du SNAO aura lieu le 18 mars 2012. Vous pouvez déjà bloquer cette date sur votre agenda.

Des postes aux Conseil d'Administration seront à pourvoir. Vous pouvez commencer à y réfléchir et nous envoyer votre candidature.

## » Retraite :

Comme vous le savez, dans la retraite par répartition il y a une solidarité inter-générationnelle mais aussi inter-professionnelle et inter-régime. Ainsi, les professions libérales (avocats, médecins, paramédicaux....) sont regroupées au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieille des Professions Libérales (CNAVPL) et il y a une compensation interprofessionnelle. Ensuite il y a une compensation nationale entre les différentes caisses (CNAVPL, Caisse des agriculteurs...).

Mécaniquement, l'arrivée des auto-entrepreneurs entraîne une augmentation nette de la compensation versée par la CNAVPL vers d'autres caisses. Alors que cette caisse était en équilibre le déficit apparu en 2010 ne cesse d'augmenter. Le Conseil d'Administration de la Carpimko a rédigé une motion pour alerter les pouvoirs publics et souhaite qu'une solution soit trouvée. [Motion](#)

## » Indemnités journalières CARPIMKO :

Une indemnité journalière d'incapacité au travail est versée par la CARPIMKO à compter du 91<sup>e</sup> jour d'arrêt et jusqu'au 365<sup>e</sup> jour maximum.

En cas d'arrêt supérieur à 91 jours, vous devez envoyer votre arrêt accompagné (dans une enveloppe cachetée sur laquelle vous préciserez votre nom et prénom ainsi que votre numéro d'affilié) d'une attestation de votre médecin précisant la nature des affections ayant entraîné l'arrêt de travail, la date de début de l'arrêt de l'activité et sa durée prévisible.

Vous avez 6 mois pour le faire mais autant le faire immédiatement, cela évite d'oublier et de risquer de ne pas être dans les temps.

Même si votre arrêt est inférieur à 3 mois, je vous conseille également de l'envoyer à la CARPIMKO, d'une part car cet arrêt sera éventuellement prolongé et d'autre part car il peut s'agir d'arrêts répétés de courte durée pour une même pathologie et dans ce cas ils peuvent être cumulés et pris en compte comme un arrêt supérieur à 3 mois.

## » Relations avec les ophtalmologistes :

Il semble que la pétition et les actions que nous avons menées aient porté leur fruit. Après avoir mis en avant les TASO et les infirmiers, les ophtalmologistes reviennent vers nous: "Les orthoptistes sont nos plus naturels collaborateurs" estime le Docteur Rottier Président du SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France).

[Article complet](#)

## » Piratage boîte mail UNRIO/FCCO :

Nombreux d'entre vous ont reçu un mail provenant de Carole Bleuze. Je vous rassure Carole va bien, elle n'est pas en Angleterre et n'a pas besoin d'argent pour pouvoir rentrer. Il s'agit en fait d'un piratage de sa boîte mail. Ne tenez donc pas compte de ce mail.

Nous avons envoyé le jour même un mail à tous nos adhérents pour les informer du problème. Je suppose que vous êtes donc tous au courant mais mieux vaut deux fois qu'une.

J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont contacté pour nous signaler le problème. Je n'ai pas répondu à tous car vous étiez très nombreux.

## » UNRIO Classique

Tous les descriptifs des formations 2012 sont en ligne sur le site. Vous les retrouverez [ICI](#)

N'hésitez pas à contacter Pierre au 01 40 22 03 04, [unrio@orthoptistes.fr](mailto:unrio@orthoptistes.fr)

## » UNRIO FCCO

L'année 2012 est lancée, l'UNRIO/FCCO vous propose 4 thèmes pour l'année 2012. Le contenu de chaque projet pédagogique est différent par rapport à l'année 2011.

Vous avez tous reçu le programme et le bulletin d'inscription si besoin vous les retrouverez [ICI](#)

## » Petites annonces:

Comme d'habitude vous retrouverez les [petites annonces](#) sur le site

L'année a été longue et difficile, le chemin semé d'embûches (Optométristes, Taso, ASV, mise en place des URPS, disparition prévue de la FCCO au profit du DPC, pénalité des feuilles papier...) mais nous gardons le cap et nous espérons que vous nous renouvèlerez votre confiance en [adhérant](#) encore en 2012 et [en faisant adhérer](#).

Cette année nous avons une cotisation pour les salariés, faite passer l'info!

Merci à tous pour votre soutien.

**Passez de bonnes fêtes et à l'année**

**prochaine.**

**Maria Plaza, Secrétaire Générale pour le SNAO**

Si vous ne souhaitez ne plus recevoir d'informations de notre part : [Désabonnement](#)